

## Information générale

Cours		
<b>Titre</b>	CRI3820-L-E21 - Évaluation et intervention auprès des jeunes	
<b>Nombre de crédits</b>	3	
<b>Sigle</b>	CRI3820-L-E21	
<b>Site StudiUM</b>	<a href="https://studium.umontreal.ca/course/view.php?id=203620">https://studium.umontreal.ca/course/view.php?id=203620</a>	
<b>Faculté / École / Département</b>	Arts et sciences / École de criminologie	
<b>Trimestre</b>	Été	
<b>Année</b>	2021	
<b>Mode d'enseignement</b>	À distance	
<b>Déroulement du cours</b>	Le cours est construit autour de présentations magistrales, d'activités pédagogiques et de présentations de conférenciers. Le cours se donnera à distance via la plateforme Zoom, en synchrone. Les étudiants doivent donc être présents à la plage horaire du cours, soit les lundis et jeudis, de 8h30 à 11h30. Le cours ne sera pas enregistré. Afin de rendre les séances plus dynamiques, les étudiants sont fortement encouragés à ouvrir leur caméra.	
<b>Charge de travail hebdomadaire</b>	Environ 5 h par semaine.	
Enseignant		
Catherine Arseneault	<b>Titre</b>	Professeure adjointe
	<b>Coordonnées</b>	catherine.arseneault.1@umontreal.ca Délai de 24h à 48h (journée ouvrable) pour une réponse
		Téléphone: (514) 343-6111 poste 45118 Bureau : C-4077, pavillon Lionel-Groulx
	<b>Disponibilités</b>	Sur rendez-vous.
Description du cours		
<b>Description simple</b>	Les objectifs, la nature et l'efficacité des mesures destinées aux jeunes contrevenants et enfants en danger. Loi sur la protection de la jeunesse, Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, autres situations.	
<b>Description détaillée</b>		
<b>Place du cours dans le programme</b>	Préalables: CRI3900 ou CRI3900G	

## Apprentissages visés

### Objectifs généraux

De façon générale, le cours vise à:

- initier les futurs criminologues à l'évaluation et l'intervention auprès des jeunes en difficulté et de leur famille, tant dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) que de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) ;

-sensibiliser les futurs criminologues aux enjeux liés à l'intervention auprès des jeunes dans un contexte légal en considérant l'ensemble des tenants et aboutissants ;

-encourager les futurs criminologues à adopter une pratique réflexive en s'appuyant sur la littérature.

**À la fin du cours, l'étudiant devrait être en mesure de répondre à cette question :**

Comment évalue-t-on (méthodes et outils) et intervient-on (approches et programmes) auprès de jeunes qui reçoivent des services en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

### Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, les étudiants seront en mesure de :

- différencier les contextes d'application de la LPJ et de la LSJPA
- résumer les fondements de la LPJ et de la LSJPA
- identifier les différents enjeux liés à l'intervention en vertu de la LPJ et de la LSJPA
- énumérer et décrire les actes réservés du criminologue dans le contexte de la LPJ et de la LSJPA
- identifier les pratiques reconnues dans le contexte d'évaluation en LPJ et LSJPA
- choisir, décrire et critiquer les différentes modalités

- d'évaluation en LPJ et LSJPA
- concevoir un plan d'intervention à partir de vignette cliniques
  - critiquer un plan d'intervention existant
  - identifier les grands principes de chacune des approches vues en classe
  - critiquer chacune des approches vues en classe
  - démontrer de quelles façons les particularités culturelles influencent, modulent l'évaluation et l'intervention

## Calendrier des séances

3 mai 2021	<b>Contenus</b>	Présentation du plan de cours Le criminologue en centre jeunesse: - Les actes réservés - Historique - Intervenir en réadaptation - Les savoirs - Portrait de la situation (LPJ)
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Saint-Jacques, Turcotte, Drapeau, Villeneuve & Ivers (2009). Signalement d'enfants aux services de protection de la jeunesse : quels acteurs sont influencés par la couverture journalistique de la maltraitance ? <i>Déviance et société</i> , 4(33), 501-518. <a href="https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2009-4-page-501.htm">https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2009-4-page-501.htm</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 1 (3%)
6 mai 2021	<b>Titre</b>	Cours 2
	<b>Contenus</b>	Conférence de Maître Patrick-Olivier Mailhot, LLB, MBA Coordonateur des affaires juridiques du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est.
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Malo, C., Morin, M., Moreau, J., Hélie, S. & Lavergne, C. (2018). L'exposition des enfants

		au conflit sévère de séparation. Les défis particuliers pour la pratique en protection au Québec. Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, 61(2), 55-72. doi:10.3917/ctf.061.0055.
	<b>Évaluation</b>	Quiz 2 (3%)
10 mai 2021	<b>Titre</b>	Cours 3
	<b>Contenus</b>	Réception et traitement des signalements (RTS) Accueil, évaluation et orientation (AEO)
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Hebert, S. T. & Lanctôt, N. (2016). Les adolescentes placees en centre de readaptation : regard sur l'instabilité a travers l'étude de leurs parcours de placements. Revue de psychoéducation, 45 (1), 63–85. <a href="https://doi.org/10.7202/1039158ar">https://doi.org/10.7202/1039158ar</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 3 (3%)
13 mai 2021	<b>Titre</b>	Cours 4
	<b>Contenus</b>	L'entente multisectorielle Des outils utilisés à l'AEO
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Pauzé, R., & Petitpas, J. (2013). Évaluation du fonctionnement familial: état des connaissances. Thérapie familiale, 34(1), 11-37.
	<b>Évaluation</b>	Quiz 4 (3%)
17 mai 2021	<b>Titre</b>	Cours 5
	<b>Contenus</b>	L'intervention en LPJ L'approche de médiation L'approche familiale/systemique
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Drapeau, S., Tremblay, J., Turcotte, D., Lessard, G., Lemieux, R. & Mireault, G. (2014). L'approche de médiation en protection de la jeunesse : une voie vers des interventions plus consensuelles. Intervention, 140, 29-36.
	<b>Évaluation</b>	Quiz 5 (3%)
20 mai 2021	<b>Titre</b>	Cours 6
	<b>Contenus</b>	Conférencier à confirmer Le reste du cours sera consacré au travail

		d'équipe. Capsule sur le consentement et les mesures de contention à visionner à la maison.
	<b>Activités</b>	Séance Zoom. Capsule vidéo à visionner.
	<b>Lectures et travaux</b>	Marchand, S., Houlfort, N., Couvrette, A., Guay, S. & Geoffrion, S. (2018). Intervenants en protection de la jeunesse : exploration des motifs de carrière initiaux, des sources de motivation actuelles et des repercussions percues de ces sources de motivation actuelles. <i>Revue de psychoe?ducation</i> , 47 (2), 231–253. <a href="https://doi.org/10.7202/1054059ar">https://doi.org/10.7202/1054059ar</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 6 (3%)
24 mai 2021	<b>Titre</b>	Fête nationale des Patriotes (Cours 7)
	<b>Contenus</b>	Congé
	<b>Activités</b>	
27 mai 2021	<b>Titre</b>	Cours 8
	<b>Contenus</b>	L'évaluation en LSJPA L'évaluation différentielle et le modèle RBR L'évaluation des sanctions extrajudiciaires
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Lafortune, D., Meilleur, D. & Coutu, J. (2013). Les adolescents qui présentent des troubles du comportement sexuel et leurs parents : en quoi se distinguent ceux dont la situation n'est pas judiciarise?e ? <i>Revue de psychoe?ducation</i> , 42 (1), 95–114. <a href="https://doi.org/10.7202/1061725ar">https://doi.org/10.7202/1061725ar</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 7 (3%)
31 mai 2021	<b>Titre</b>	Cours 9
	<b>Contenus</b>	L'évaluation en LSJPA Le rapport prédécisionnel
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Linteau, I., Lafortune, D. et Leclerc, C. (2017). Détermination de la peine dans le système de justice pénale pour adolescents : examen des dilemmes éthiques vécus par les acteurs judiciaires québécois. <i>Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice</i> , 60(1), 69–95. DOI: 10.3138/cjccj.2016-0018

	<b>Évaluation</b>	Quiz 8 (3%)
3 juin 2021	<b>Titre</b>	Cours 10
	<b>Contenus</b>	L'intervention en LSJPA L'approche motivationnelle L'approche cognitive-comportementale
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Rioux, M.-A., Laurier, C., Gadais, T. & Terradas, M. (2017). Intervenir par le sport auprès de jeunes contrevenants : analyse descriptive et compréhension de dix interventions. <i>Revue de psychopedagogie</i> , 46 (2), 337–358. <a href="https://doi.org/10.7202/1042254ar">https://doi.org/10.7202/1042254ar</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 9 (3%)
7 juin 2021	<b>Titre</b>	Cours 11
	<b>Contenus</b>	L'intervention en LSJPA L'approche GLM/RBR/sensible aux traumatismes
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Gagnon-Dion, M.-H., Rivard, J. & Bellot, C. (2018). L'expérience des jeunes autochtones pris en charge par la protection de la jeunesse : entre déracinement et émancipation. <i>Service social</i> , 64 (1), 79–102. <a href="https://doi.org/10.7202/1055892ar">https://doi.org/10.7202/1055892ar</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 10 (3%)
10 juin 2021	<b>Titre</b>	Cours 12
	<b>Contenus</b>	Faire un plan d'intervention
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
14 juin 2021	<b>Titre</b>	Cours 13
	<b>Contenus</b>	Présentations orales
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Évaluation</b>	Présentations orales (35%)
17 juin 2021	<b>Titre</b>	L'intervention multiculturelle en LPJ et en LSJPA
	<b>Contenus</b>	Conférencière : Myriam Cloutier, travailleuse sociale et intervenante pivot en interculturel. Centre jeunesse de Québec.
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
21 juin 2021	<b>Titre</b>	EXAMEN FINAL
	<b>Contenus</b>	Examen portant sur l'ensemble de la matière vue

	<p>en classe. L'examen est à livre ouvert, il s'agit donc d'un examen de compréhension et d'application concrète de la matière vue en classe.</p>
<b>Activités</b>	<p>Les questions à répondre dans le cadre de l'examen seront rendues disponibles sur Studium dès 8h00. L'examen complété devra être déposé sur Studium, en format pdf, au maximum à 11h30.</p>

**Attention !** Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

## Évaluations

Calendrier des évaluations		
3 mai 2021	<b>Activité</b>	<p>Quiz de lecture (1 Quiz par semaine pendant 10 semaines) À partir du 3 mai jusqu'au 7 juin 2021. Un lien est déposé pour chacun des Quiz sur Studium. L'étudiant dispose d'une semaine (à partir de la fin de chaque cours) pour réaliser le Quiz. Aucune prolongation possible. Une fois le Quiz ouvert sur Studium, l'étudiant dispose de 15 minutes pour le réaliser.</p>
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	<p>Mesurer les connaissances et la compréhension qu'a l'étudiant des lectures obligatoires. Comme l'évaluation se déroule à la maison, l'étudiant a accès à tous les documents. Toutefois, il s'agit d'une évaluation INDIVIDUELLE, donc aucune consultation entre les pairs n'est permise.</p>
	<b>Critères d'évaluation</b>	<p>Exactitude des réponses.</p>
	<b>Pondération</b>	<p>30% au total (10 Quiz x 3% chacun) Chaque Quiz comporte 5 questions (vrai ou faux, choix multiples, associations, etc.) Si l'étudiant ne réalise pas le Quiz ou s'il obtient 1/5 ou 2/5 = 0% Si l'étudiant obtient 3/5, 4/5 ou 5/5 = 3%</p>
14 juin 2021	<b>Activité</b>	<p>Travail d'équipe: présentation orale.</p>
	<b>Objectifs d'apprentissage</b>	

	<b>visés</b>	
	<b>Critères d'évaluation</b>	Une grille d'évaluation sera présentée au cours du 3 mai 2021.
	<b>Pondération</b>	35% de la note finale (note d'équipe)
21 juin 2021	<b>Activité</b>	Examen L'examen sera ouvert sur Studium à compter de 8h00. Il sera composé de quelques questions (nombre exact à déterminer) à long développement. L'étudiant aura 3 heures pour le compléter, et devra le déposer sur Studium au maximum le 21 juin 2021, à 11h30, en format pdf.
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	
	<b>Critères d'évaluation</b>	Compréhension de la matière vue tout au long de la session. Capacité à faire des liens entre les concepts. Richesse de la réflexion.
	<b>Pondération</b>	35%

**Attention !** Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

## Consignes et règles pour les évaluations

<b>Dépôts des travaux</b>	Les travaux doivent être déposés, en format PDF, dans la boîte de dépôt qui se trouve sur Studium. L'article 9.7b relatif à la remise en retard de travaux s'applique, soit 10% de retranché pour le premier jour de retard et 5% pour chacun des quatre jours suivants.
<b>Qualité de la langue</b>	Un maximum de 10% peut être soustrait en raison de fautes d'orthographe.

## Rappels

### Utilisation des technologies en classe

<b>Enregistrement des cours</b>	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet <a href="https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx">https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx</a> Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la
---------------------------------	---



permission de diffuser l'enregistrement.

## Ressources

### Ressources obligatoires

**Documents** Voir lectures obligatoires pour chaque cours.

**Ouvrages en réserve à la bibliothèque** Aucun.

### Ressources complémentaires

**Documents** Articles de loi

Loi sur la protection de la jeunesse, chapitre P-34.1. Disponible à : <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/P-34.1>

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, L.C. 2002, chapitre 1. Disponible à : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/y-1.5/page-1.html#docCont>

#### Références

Barreau du Québec (2018). Guide des meilleures pratiques en droit de la jeunesse. Barreau du Québec.

Bérubé, A., Lafantaisie, V., Coutu, S., Dubeau, D., Caron, J., Couvillon, J. & Giroux, M. (2020). Élaboration d'un outil écosystémique et participatif pour l'analyse des besoins des enfants en contexte de négligence : l'outil Place aux parents. *Revue de psychoéducation*, 44(1), 105-120.

Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (2005). Processus clinique intégré : volet LSJPA, des valeurs traduites en action. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2008). Guide de pratique : Évaluation, orientation et traitement en protection de la jeunesse. Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Constantineau, S., Nadeau, S., & Plamondon, M. (2013). Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention en réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en CSSS et en CJ. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux : Québec.

Corneille, S., & Devillers, B. (2017). Quand le Good Lives Model rencontre les travailleurs psychosociaux : une invitation à un changement de posture professionnelle. *Service social*, 63(1), 12-28.

Couture, S., Laventure, M., Bourget, A., Pentecote, C. & Fafard, F. (2018). Raisonnement clinique et stratégies d'intervention : entrevue simulée auprès de mères consommatrices de substances psychoactives suivies en protection de la jeunesse. *Revue de psychoéducation*, 47 (2), 213–230.

Daigneault, J.-M. (2013). Guide : Élaboration, rédaction, actualisation et révision d'un PI-PII en vertu de la LPJ. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

Desjardins, S. (2014). Guide de soutien à la pratique : Les balises entourant l'expertise prédécisionnelle. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

Desjardins, S., Lafaille, F., & Pinsonneault, N. (2008). Guide pratique : programme de sanction extrajudiciaires. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

Directeurs provinciaux DPJ (2016). Les mauvais traitements psychologiques : un mal silencieux. Bilan des directeurs de la protection de la Directeurs provinciaux. Québec : Gouvernement du Québec.

Direction des jeunes et de leur famille du ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). Un projet de vie : des racines pour la vie. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Drapeau, S. & Lépine, R. (2016). L'approche de médiation appliquée en contexte de protection de la jeunesse : des résultats prometteurs. Collection le phare : Centre de recherche JEFAR.

Drapeau, S. & Tremblay, J. (2014). Guide de pratique : l'approche de médiation en contexte de protection de la jeunesse. Québec : Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire.

Drapeau, S., Tremblay, J., Turcotte, D., Lessard, G., Lemieux, R. & Mireault, G. (2014). L'approche de médiation en protection de la jeunesse : une voie vers des interventions plus consensuelles. *Intervention*, 140, 29-36.

Drapeau, S., Tremblay, J., Lessard, G., Turcotte, D., Mireault, G. & Gagné, M.-H. (2014). Application d'une approche de médiation en protection de la jeunesse : qu'en pensent les intervenants? *Service social*, 60(2), 14-28.

Gagnon-Dion, M.-H., Rivard, J. & Bellot, C. (2018). L'expérience des jeunes autochtones pris en charge par la protection de la jeunesse : entre déracinement et émancipation. *Service social*, 64 (1), 79–102.

Gouvernement du Québec (2006). Bilan interministériel de l'implantation de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Haché, G. (2012). La place des victimes dans le cadre d'un rapport prédécisionnel. Les cahiers de PV.

Hébert, S. T. & Lanctôt, N. (2016). Les adolescentes placées en centre de réadaptation : regard sur l'instabilité à travers l'étude de leurs parcours de placements. *Revue de psychoéducation*, 45 (1), 63–85.

Lafortune, D., Meilleur, D. & Coutu, J. (2013). Les adolescents qui présentent des troubles du comportement sexuel et leurs parents : en quoi se distinguent ceux dont la situation n'est pas judiciairisée ? *Revue de psychoéducation*, 42 (1), 95–114.

Landry, M., Tremblay, J., Guyon, L., Bergeron, J., & Brunelle, N. (2004). La Grille de dépistage de la consommation problématique d'alcool et de drogues chez les adolescents et les adolescentes (DEP-ADO) : développement et qualités psychométriques. *Drogue, santé et société*, 3(1).

Lapierre, J. (2004). Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. Montréal : Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Linteau, I., Lafortune, D. et Leclerc, C. (2017). Détermination de la peine dans le système de justice pénale pour adolescents : examen des dilemmes éthiques vécus par les acteurs judiciaires québécois. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 60(1), 69–95.

L'Office des professions du Québec (2021). Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Québec : Gouvernement du Québec.

L'Office des professions du Québec (2013). Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Québec : Gouvernement du Québec.

Malo, C., Morin, M., Moreau, J., Hélie, S. & Lavergne, C. (2018). L'exposition des enfants au conflit sévère de séparation. Les

défis particuliers pour la pratique en protection au Québec. Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, 61(2), 55-72.

Marchand, S., Houlfort, N., Couvrette, A., Guay, S. & Geoffrion, S. (2018). Intervenants en protection de la jeunesse : exploration des motifs de carrière initiaux, des sources de motivation actuelles et des répercussions perçues de ces sources de motivation actuelles. *Revue de psychoéducation*, 47 (2), 231–253.

Miladinovic, Z. (2016). Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse au Canada, 2014-2015. Statistique Canada.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). Manuel de référence sur la protection de la jeunesse. Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Pauzé, R., & Petitpas, J. (2013). Évaluation du fonctionnement familial: état des connaissances. *Thérapie familiale*, 34(1), 11-37.

Rioux, M.-A., Laurier, C., Gadais, T. & Terradas, M. (2017). Intervenir par le sport auprès de jeunes contrevenants : analyse descriptive et compréhensive de dix interventions. *Revue de psychoéducation*, 46 (2), 337–358.

Saint-Jacques, Turcotte, Drapeau, Villeneuve & Ivers (2009). Signalement d'enfants aux services de protection de la jeunesse : quels acteurs sont influencés par la couverture journalistique de la maltraitance ? *Déviance et société*, 4(33), 501-518.

Tremblay, D., Sirois, M.-C., & Gadoury, S. (2019). Guides et norms: l'application des mesures en protection de la jeunesse. Québec : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

## Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

**Centre de communication écrite** <http://cce.umontreal.ca/>

**Centre étudiant de soutien à la réussite** <http://cesar.umontreal.ca/>

<b>Services des bibliothèques UdeM</b>	<a href="https://bib.umontreal.ca/">https://bib.umontreal.ca/</a>
<b>Soutien aux étudiants en situation de handicap</b>	<a href="http://bsesh.umontreal.ca/">http://bsesh.umontreal.ca/</a>

## Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

### Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

**Règlement des études** <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

**Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap** [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/administration/adm10\\_25-politique-cadre\\_integration\\_etudiants\\_situation\\_handicap.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf)

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école

### Autres

#### Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours. La journée du dépôt, l'étudiant a jusqu'à 23h55 précisément pour remettre son travail via Studium. Dans tous les cas, c'est l'heure de Studium qui prévaudra.

#### Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme  
[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme  
: <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

## Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

**Site Intégrité** <https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

**Les règlements expliqués** <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>

## Autres

### Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.